

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

Etaient excusés : M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

SUPPRESSION DE POSTE – FILIERE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de la Direction de la lecture publique a quitté nos effectifs au 1^{er} semestre 2022, par voie de mutation. Cet agent était titulaire du grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement).

Le jury en charge du recrutement de son/sa remplaçant(e) s'est réuni, et a retenu un candidat qui sera placé sur le grade d'assistant de conservation.

Par conséquent, le tableau des effectifs a été actualisé à l'occasion du Conseil Communautaire du 15 septembre dernier, en proposant la création d'un poste sur ce nouveau grade.

En contrepartie, et après avis favorable du comité technique, qui s'est réuni le 3 octobre 2022, il convient désormais de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste :

Filière	Grade	Quotité	Effectif	Référence et/ou date de la délibération de création initiale	Date de suppression effective
Culturelle	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	N° 467/16 du 16/12/2016	01/11/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la suppression du poste aux grade et date, tels que précisés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance